

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trentième session,
Siège de la FAO, Rome (Italie), 2 – 7 juillet 2007*

ORGANISATION DE LA SESSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa trentième session au siège de la FAO, dans la salle plénière, au troisième étage du bâtiment A, du lundi 2 juillet au samedi 7 juillet 2007. L'ouverture de la session aura lieu le lundi 2 juillet à 10 heures.
2. La session est ouverte aux États Membres et aux Membres associés de la FAO et de l'OMS qui sont membres de la Commission, ainsi qu'aux observateurs. Les États Membres et les Membres associés des deux organisations qui ne sont pas membres de la Commission du Codex Alimentarius peuvent participer en qualité d'observateurs. La session est également ouverte au public en fonction des places disponibles, et à la presse.
3. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs sont à la charge des gouvernements ou des organisations. Il est également rappelé aux participants qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
4. Les membres de la Commission participant à la session disposent d'un représentant, qui peut être accompagné d'un ou de plusieurs suppléants et conseillers. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État Membre ou Membre associé.
5. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures dans la salle de la Turquie au rez-de-chaussée du bâtiment A. Plus d'informations détaillées au sujet des installations et des services disponibles au siège de l'Organisation seront fournies au moment de l'enregistrement.

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES MÉDIAS

6. Les membres de la presse sont invités à prendre contact avec les bureaux de presse de la FAO et de l'OMS pour l'accréditation des journalistes:

FAO: Bureau de Presse
Mél: media-officer@fao.org
Tél: +39 06 5705 3625

OMS: Mme Françoise Fontannaz
Département Sécurité sanitaire des aliments, zoonoses
et maladies d'origine alimentaire
Organisation mondiale de la santé
Mél: fontannazf@who.int
Tél: + 41 22 791 36 97
Portable: +33 6 88 58 29 72

LANGUES

7. La session se déroulera en anglais, arabe, chinois, espagnol et français, avec interprétation simultanée dans chacune des langues.

HEURES DES RÉUNIONS ET CALENDRIER ET ÉLECTION DU BUREAU

8. La Commission se réunira normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à l'exception du premier jour lorsque la session du matin commence à 10 heures.

9. Le calendrier provisoire a été distribué avec l'ordre du jour provisoire de la session et figure à l'appendice du présent document.

10. Du fait que selon le Règlement intérieur de la Commission régissant la composition du Comité exécutif, celui-ci ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays (Article V.1), les élections et les nominations auront lieu comme suit:

Ordre chronologique	Élections/Nomination	Éligibilité
1.	Élection des coordonnateurs régionaux	En considération des nominations des Comités FAO/OMS de coordination
2.	Élection du président	Délégués de tous les États Membres à l'exception des coordonnateurs.
3.	Élection des vice-présidents	États Membres à l'exception des coordonnateurs et du pays du président.
4.	Élection des membres du Comité exécutif sur une base géographique.	États Membres (sur une base régionale) à l'exception des coordonnateurs et des pays du président et des vice-présidents.

11. Le calendrier pour la présentation des candidatures et l'élection du Bureau figure à l'appendice du présent document.

APPENDICE

**CALENDRIER PROVISOIRE POUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
PARTIE I – PARTIE VII**

JOUR	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 2 juillet	1-3, 17, 18, 4-7
Mardi 3 juillet	8-12
Mercredi 4 juillet	12 (suite)-14
Jeudi 5 juillet	15, 16, 19, 20
Vendredi 6 juillet (matin)	(si nécessaire)
Samedi 7 juillet	21 (Adoption du rapport)

**CALENDRIER PROVISOIRE POUR L'ÉLECTION DU BUREAU ET
DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

	OUVERTURE DE LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	CLÔTURE DE LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (SI NÉCESSAIRE)
Président:	Lundi 13 heures	Mardi 12 heures	Mardi 17 h 30
Vice-présidents:	Mercredi 9 h 30	Mercredi 14 h 30	Mercredi 17 h 30
Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique¹:	Jeudi 9 h 30	Jeudi 14 h 30	Jeudi 17 h 30

¹ Sept États Membres de la Commission; un de chacune des régions suivantes: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient.